



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL – QUALIFICATIONS CAN TOTAL CAMEROON 2021

SIERRA LEONE – BENIN :

LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) CONFIRME LA DECISION DE LA CONFEDERATION AFRICAINE DE FOOTBALL (CAF) DE REPORTER LE MATCH AU 14 JUIN 2021 MAIS RENVOIE LE DOSSIER A LA CAF POUR DECISION AU SUJET D'EVENTUELLES SANCTIONS CONTRE LA FEDERATION SIERRA-LEONAISE

Lausanne, 10 juin 2021 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a statué aujourd'hui au sujet de l'appel déposé par la Fédération béninoise de football (FBF) suite à la décision de renvoi du match Sierra Leone – Bénin dans le cadre des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations CAN Total Cameroon 2021.

Le 30 mars 2021, la Sierra Leone devait accueillir le Bénin pour ce match de qualification. A leur départ du Bénin, les joueurs béninois ont subi des tests Covid-19, qui se sont révélés tous négatifs. En arrivant à l'aéroport de Freetown/Sierra Leone, aucun test Covid-19 n'a été organisé, contrairement à ce qui était prévu par le protocole sanitaire de la CAF. Ce n'est qu'une fois arrivés à leur hôtel que les joueurs béninois se sont faits tester. Cinq joueurs ont été déclarés positifs et ont appris les résultats en arrivant au stade, soit moins de 2h avant le début du match.

Finalement, la CAF a ordonné le report du match. La SLFA a fait appel de cette décision – demandant que le match soit perdu par forfait par le Bénin – et cet appel a été rejeté par le Jury d'appel de la CAF.

Parallèlement, la FBF a déposé une plainte auprès de la CAF, ainsi que plusieurs demandes à caractère disciplinaire et financier à l'encontre de la SLFA. La CAF a joint les requêtes de la FBF à la procédure impliquant la SLFA, mais le Jury d'appel de la CAF ne les a pas traitées dans sa décision. La FBF a ensuite saisi le TAS des mêmes plaintes et requêtes, y compris d'une demande d'exclusion de la SLFA de la CAN Total Cameroon 2021 et/ou de défaite par forfait 3-0 de la Sierra Leone en ce qui concerne le match renvoyé.

Le TAS a partiellement admis l'appel de la FBF :

1. La décision de report du match au 14 juin 2021 est confirmée.
2. La demande de déclarer la SLFA forfait pour le match et exclue de la CAN 2021 est rejetée.
3. La demande de déclarer que le match est perdu par forfait 0-3 par la SLFA est rejetée.
4. La demande de prononcer toutes autres sanctions disciplinaires ainsi que toute indemnisation financière à l'encontre de la SLFA est renvoyée à la CAF pour examen et décision par les organes compétents.

La sentence du TAS est rendue sans les motifs, qui seront publiés ultérieurement.